

4.1. TROPHEE BENOIT CICE

18 juin au Golf de la Gloriette

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Rôle des départements

CONSTITUER UNE EQUIPE

Chaque Comité départemental constitue une équipe de 9 joueurs : le Pro départemental de préférence ou un autre Pro du département avec 8 jeunes (dont 2 jeunes filles). Les 3 catégories (minimes, benjamins, U12) doivent être représentées par au moins 2 joueurs ou joueuses.

Minimes nés en 2001 et 2002,
Benjamins nés en 2003 et 2004,
U12 nés en 2005 et après.

Conditions de participation : être membre et licencié en 2017 dans une AS d'un club du département.

ENGAGER UNE EQUIPE

Engager une équipe avant le 6 juin en l'inscrivant auprès de la Ligue (contact@golf-centre.fr). Vous ne pourrez pas inscrire un joueur s'il n'a pas remis son certificat médical à son club de licence.

DEPLACER L'EQUIPE

Le déplacement de l'équipe est assuré par le Comité Départemental

Rôle de la Ligue

DEPARTS

La Ligue organise la compétition et publie les départs sur son site.

Réunion des Capitaines le dimanche matin au Golf qui reçoit.

FORME DE JEU

Stroke play / 27 trous (9 trous grand parcours + 18 trous pitch & putt)

Classement en brut sur 8 cartes.

PRIX

L'équipe vainqueur recevra un Trophée remis en jeu chaque année.

APPLICATION DU REGLEMENT GÉNÉRAL FFG DES COMPÉTITIONS DE JEUNES

Epreuve non-fumeur, Cadets et chariots électriques non autorisés, accompagnateurs à distance, la personne autorisée à donner des conseils n'est pas autorisée à aller sur le green.